



Syndicat Départemental
des Déchets de la Dordogne

SMD3

SMD3

La Rampinsolle

24 660 COULOUNIEIX CHAMIERES

☎ : 05.53.45.58.90

Fax : 05.53.45.54.99

Courriel : contact@smd3.fr

Site internet : www.smd3.fr



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales
Articles L 5211-47 et R 5211-41

**DELIBERATIONS DU COMITE ET DU BUREAU
ARRETES REGLEMENTAIRES**

N° 17 – 2^{ème} trimestre 2015

.....
Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DECISIONS

Comité syndical du 28 avril 2015

N°01-15D : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 23/03/2015

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-15D : Fermeture d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet

Cette délibération autorise la fermeture d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe, Catégorie C, filière technique, à temps non complet (28 heures hebdomadaires), pour le poste d'agent d'entretien des locaux du SMD3, à compter du 1^{er} juillet 2015.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-15D : Modification des statuts du SMD3

Cette délibération autorise la modification des statuts du SMD3 afin de prendre en compte les changements intervenus au sein de ses collectivités adhérentes (dissolution du SMBGD) et de rajouter la possibilité de soumissionner à des marchés de gestion de déchets pour les collectivités limitrophes du SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-15D : Création de l'assemblée sectorielle du secteur 5

Cette délibération approuve la création de l'assemblée sectorielle du secteur 5 suite à la dissolution du SMBGD, conformément à l'article VI des statuts du SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-15D : Participation financière du SMD3 pour la protection sociale complémentaire des agents

Cette délibération augmente l'enveloppe de la participation financière du SMD3 pour la protection sociale complémentaire des agents sur la partie prévoyance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-15D : Agents recrutés en mission temporaire

Cette délibération autorise les agents à temps non complet recrutés en mission temporaires via le CDG24 à effectuer des heures complémentaires pour nécessité de service. Ces heures pourront être récupérées ou rémunérées.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-15D : Transfert de la collecte des déchets de la communauté de communes Portes Sud du Périgord au SMD3

Cette délibération autorise à compter du 1^{er} juillet 2015 :

- Le transfert de la CC au SMD3 de la collecte des déchets de son territoire ;
- La création de trois emplois permanents à temps complet afin de procéder au recrutement de deux chauffeurs et un ripeur pour assurer cette prestation ;
- Le Président à signer tous les documents nécessaires et notamment la convention CC/SMD3 de transfert de cette compétence.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°08-15D : Renouvellement de la convention La Tresse/ SMD3

Cette délibération autorise le Président à signer le renouvellement de la convention pour le traitement des textiles avec La Tresse pour la période 2015-2018.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-15D : Tarification unique : ajout de tarifs complémentaires

Cette délibération approuve les modifications apportées à la tarification unique pour l'année 2015.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-15D : Approbation du compte de gestion 2014

Le compte de gestion 2014, dressé par le payeur départemental, fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- un déficit d'investissement de 869 120,37 €
- un excédent de fonctionnement de 3 527 685,49 €

Cette délibération approuve le compte de gestion dressé par le payeur départemental.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°11-15D : Vote du compte Administratif 2014

Cette délibération approuve le compte administratif 2014.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°12-15D : Affectation du résultat de l'exercice 2014

Cette délibération affecte le résultat de clôture de l'exercice 2014.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°13-15D : Bilan annuel d'exécution des Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements 2014

Cette délibération présente le bilan annuel d'exécution des AP/CP 2014.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°14-15D : Vote du Budget supplémentaire 2015

Cette délibération adopte le budget supplémentaire 2015.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°15-15D : Ouverture d'Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements

Cette délibération vise à autoriser l'ouverture de nouvelles AP/CP sur l'exercice 2015.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°16-15D : Acquisition d'une plateforme de dématérialisation

Cette délibération autorise le Président à signer les conventions avec l'Agence technique Départementale pour la fourniture du tiers de télétransmission SICTIAM (STELA) et des certificats électroniques.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°17-15D : Marché E-14-11-AO d'Exploitation des centres de tri : attribution (Lot 1 : Rampinsolle - Lot 2 : Marcillac) : attribution

Cette délibération autorise le Président à signer le marché d'exploitation des centres de tri du département comme suit :

- Lot 1 : exploitation du centre de tri de la Rampinsolle

Il est proposé de retenir la proposition de PAPREC pour un montant prévisionnel de 8 151 105 €HT. Les recettes prévisionnelles de revente des matériaux s'élèveraient à 2 536 823 €HT soit un coût net de 5 614 283 €HT.

- Lot 2 : exploitation du centre de tri de Marcillac Saint Quentin

Il est proposé de retenir la proposition de VEOLIA pour un montant prévisionnel de 5 311 008 €HT. Les recettes prévisionnelles de revente des matériaux s'élèveraient à 1 436 131 €HT soit un coût net de 3 874 877 €HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°18-15D : Marché E-15-01-AO de traitement des déchets résiduels et des encombrants d'une partie du département de la Dordogne : attribution

Cette délibération vise à autoriser le Président à lancer un nouveau marché selon la procédure dérogatoire de la procédure négociée pour les lots 1 à 4 et signer le marché n°E-15-01-AO de traitement d'une partie des déchets ultimes du département (lot 5), selon les conditions décrites ci-après :

- Lot 1 : déchets résiduels issus du quai de transfert de La Rampinsolle

Il est proposé de lancer un nouveau marché selon la procédure dérogatoire de la procédure négociée.

- Lot 2 : déchets résiduels issus du quai de transfert de Cussac

Il est proposé de lancer un nouveau marché selon la procédure dérogatoire de la procédure négociée.

- Lot 3 : déchets résiduels issus du quai de transfert de Dussac

Il est proposé de lancer un nouveau marché selon la procédure dérogatoire de la procédure négociée.

- Lot 4 : déchets résiduels issus du quai de transfert de Marcillac Saint Quentin

Il est proposé de lancer un nouveau marché selon la procédure dérogatoire de la procédure négociée.

- Lot 5 : encombrants

L'offre de la société SITA (variante) apparaît l'offre économiquement la plus avantageuse. Il est proposé de retenir sa proposition à hauteur de 1 866 000 €HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Information des élus sur les marchés attribués sans délibération (délégation du Président)

- Marché n°T-14-13-PA de travaux pour l'extension du siège du SMD3 : attribution

Lot 1 - Gros œuvre	Roussarie	71 022,31 €	Base + option détermitage
Lot 2 - Charpente	VIDAL	15 815,56 €	Base (lot 2 optionnel sans suite) : Choix de la terrasse structure béton et non métallique
Lot 3 - Couverture	SCPF	7 208,00 €	Base
Lot 4 - Etanchéité	SCEP	12 559,07 €	Base
Lot 5 - Menuiseries	Artisans du bois	22 297,94 €	Base
Lot 6 – Isolation thermique	EGAP	12 300,82 €	
Lot 7 - Plâtrerie	SUDRIE	23 772,76 €	Base et option
Lot 8 – Revêtements sols	Mathieu	18 138,87 €	Base et option
Lot 9 - Peintures	Peintres Périgourdins	8 188,38 €	Base et option
Lot 10 - Electricité	Beauvieux	28 950,00 €	Base
Lot 11 – Chauffage, ventilation mécanique, plomberie	Eiffage	52 500,00 €	Offre variante (pack bi-blocs)

- Marché A-15-03-PA d'impression d'un agenda scolaire pour les élèves de CM1 et CM2 de la Dordogne : attribué à l'imprimerie Invelac-Fanlac pour un montant prévisionnel de 19 800 € H.T. pour 12 000 exemplaires.

Comité syndical du 30 juin 2015

N°01-15E : Adoption du procès-verbal du comité du 28/04/2015

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-15 E : Délégation du comité au Président - Subdélégation de signature au DGS

Il est proposé de déléguer au Président, les attributions suivantes :

- 1- Signer les actes d'achat de terrains ;
- 2- Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical ;

Autorisation donnée pour la délégation de certaines attributions du comité syndical au Président du SMD3 et la subdélégation de signature au directeur général des services du SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-15 E : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e (catégorie C)

Autorisation donnée au Président pour la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, pour occuper le poste d'agent d'exploitation au centre de transfert de Cussac, précédemment occupé par un agent mis à disposition, à compter du 01/09/2015.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-15 E : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe et fermeture d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (catégorie C)

Autorisation donnée au Président pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et à fermer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour le poste d'assistante comptable au siège, suite à un avancement de grade, à compter du 01/10/2015.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-15 E : Transfert de la collecte des déchets de la Communauté de communes Portes Sud du Périgord au SMD3 *Retire et remplace la délibération n°07-15D du 28 avril 2015*

Cette délibération retire et remplace la précédente après modification de 2 points : modification du grade pour le ripeur repris le 01/01/2016 (erreur matérielle) et rajout de l'autorisation à demander des subventions pour l'acquisition du matériel nécessaire à la collecte.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-15 E : Adoption du rapport d'activité 2014 du SMD3

Le SMD3 a rédigé son rapport d'activité au titre de l'année 2014 qui se scinde en cinq parties :

- Partie 1 : organisation du territoire
- Partie 2 : collecte des déchets
- Partie 3 : transfert et traitement des déchets
- Partie 4 : prévention et sensibilisation
- Partie 5 : indicateurs économiques et financiers

Adoption du rapport d'activité du SMD3 pour l'année 2014.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-15 E : Acquisition de terrains

Autorisation donnée au Président pour l'acquisition de terrains pour la construction du nouveau centre de transfert gravitaire des déchets à Dussac.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°08-15 E : Tarifs 2015 des prestations de la régie de recettes sur le secteur de Bergerac

Suite à la fusion avec le SMBGD, le SMD3 poursuit les actions menées sur ce secteur 5.

Il est proposé au comité syndical de fixer les tarifs* suivants :

Pour la mise à disposition de composteurs et bio-seaux individuels :

- | | |
|--|---------|
| • Un composteur bois ou un composteur plastique de 400 l | 15,00 € |
| • Un composteur plastique de 300 l | 10,00 € |
| • Un composteur plastique de 600 l | 20,00 € |
| • Un bio-seau remis avec le composteur | 0 € |
| • Un bio-seau remis sans le composteur | 1,50 € |

Pour la création du 2^e badge et ou badge supplémentaire d'accès aux déchèteries :

- | | |
|-------------------------|-------------|
| • Pour un professionnel | badge à 2 € |
| • Pour une association | badge à 2 € |
| • Pour un particulier | badge à 2 € |

Pour la fourniture d'une tenue de protection pour équiper, en tant que de besoin les usagers dans le cadre de l'accueil de l'amiante à la déchèterie de Bergerac :

- | | |
|-------------------------------|------|
| • Tenue de protection amiante | 30 € |
|-------------------------------|------|

Pour des caisses à bouteilles en plastique de récupération :

- | | |
|---------------|-----|
| • 100 caisses | 7 € |
|---------------|-----|

*Prix toutes taxes incluses selon le taux de TVA en vigueur

Adoption des tarifs 2015 appliqués pour les prestations de la régie de recettes sur le secteur de Bergerac.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-15 E : Modernisation du centre de tri de la Rampinsolle : demande de subventions

Le SMD3 souhaite moderniser le centre de tri des déchets de La Rampinsolle.

L'objet du marché qui est envisagé comporte 3 phases :

Phase 1 : Etudes comprenant 2 sous phases :

- Phase 1.1 : Etudes de projet et dossiers réglementaires :
- Phase 1.2 : Etudes d'exécution :

Phase 2 : Travaux comprenant l'exécution du projet dont au minimum :

- Le démontage des équipements existants non utilisés pour la réhabilitation, la démolition des ouvrages de génie civil associés et l'évacuation des équipements et gravats ;
- La fourniture et l'installation des équipements ;
- La construction des ouvrages de génie civil associés au process et/ou rendus nécessaires par l'ancienneté du bâtiment et le raccordement aux réseaux divers,

- L'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination (OPC), suivi des Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) ;
- Les essais à vide après constat de fin de montage ;
- La réception partielle des ouvrages de bâtiment selon accord du Maître d'Ouvrage.

Phase 3 : Mise en service industriel comprenant :

- Phase 3.1 : La montée en charge de l'installation ;
- Phase 3.2 : La période probatoire au régime nominal ;
- Phase 3.3 : Les essais de performances puis le repli du chantier et la réception des ouvrages.

Le montant prévisionnel de cette opération est de 2,8 millions d'euros HT.

Approbation de principe du projet et autorisation donnée au Président pour demander les subventions pour la réalisation de travaux visant à moderniser le centre de tri des déchets de La Rampinsolle.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-15 E : Convention pour la gestion du centre de transfert de Cussac : avenant n°2

Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°2 visant à modifier l'article sur les modalités financières entre le SYGED et le SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°11-15 E : ISDND de Saint Laurent des Hommes : Création d'un Tarif pour la vente d'argile

Autorisation donnée au Président pour vendre de l'argile en vue de sa valorisation pour des quantités < 500 tonnes à hauteur de 4.2 €HT/ tonne révisable.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°12-15 E : Programme de Prévention des Déchets : Mise en place d'une unité de compostage de bio déchets collectifs au Collège Georges et Marie Bousquet d'Eymet :

Autorisation donnée au Président pour signer la convention de partenariat et demander les subventions liées à cette opération.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°13-15E : Adhésion du SMD3 au régime forestier (ONF) pour la gestion de sa propriété forestière située sur les communes de Saint Laurent des Hommes et de St Barthélémy de Bellegarde.
*Retirée en séance***

N°14-15 E : Marché n°IS-15-08-AO d'évacuation et de traitement des rejets aqueux de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISD-ND) de Saint Laurent des Hommes : attribution

Autorisation donnée au Président pour attribuer le marché à la société ONDEO et ce pour un montant prévisionnel de 449 125 € HT. Les lixiviats seront traités à LAROQUES D'OLMES (09600) et LACQ (64 170).

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°15-15 E : Marché n° E -15-04-AO d'acquisition de matériels pour le broyage/criblage du bois, des déchets verts et broyage des encombrants : attribution

Autorisation donnée au Président pour signer le marché d'acquisition de matériels pour le broyage/criblage du bois, des déchets verts et broyage des encombrants avec la société HANTSCH pour un montant total de 879 796,80 € HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°16-15 E : Marché E-15-03-AO de transport des déchets résiduels et des encombrants d'une partie des déchets de la Dordogne : attribution

Autorisation donnée au Président pour signer le marché de transport des déchets résiduels et des encombrants d'une partie des déchets de la Dordogne :

- lot 1 : TRANSPORTS MARTY et ce pour un montant prévisionnel de 486 000 €HT,
- lot 3 : TRANSPORTS MARTY et ce pour un montant prévisionnel de 191 920 €HT,
- lot 4 : AES et ce pour un montant prévisionnel de 282 685 €HT,
- lot 5 : TRANSPORTS MARTY et ce pour un montant prévisionnel de 381 052 €HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°17-15 E: **Marché de traitement des déchets résiduels de la Dordogne : délibération cadre attribution
Marché E-15-02-AO de traitement des déchets résiduels du département sur le périmètre de l'ISD
ND de Milhac d'Auberoche
Marché E-15-01-AO de traitement des déchets résiduels**

Autorisation donnée au Président pour signer les marchés de traitement des déchets résiduels de la Dordogne :

- le lot 1 « déchets résiduels issus du quai de transfert de La Rampinsolle » à la société SITA pour un montant de 4 800 000 €HT sur la durée prévisionnelle du marché (20 000 tonnes/an) ;
- le lot 2 « déchets résiduels issus du quai de transfert de Cussac » à la société SITA pour un montant de 2 280 000 €HT sur la durée prévisionnelle du marché (9 500 tonnes/an) ;
- le lot 3 « déchets résiduels issus du quai de transfert de Dussac » à la société SITA pour un montant de 2 040 000 €HT sur la durée prévisionnelle du marché (8 500 tonnes/an);
- le lot 4 « déchets résiduels à traiter issus du quai de transfert de Marcillac Saint Quentin » à la société SITA pour un montant de 3 672 000 €HT sur la durée prévisionnelle du marché (15 300 tonnes/an).

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°18-15 E: **Marché IS-10-06-AO d'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISD-ND)
de St Laurent des Hommes (mandataire Estardier): avenant n°9**

L'avenant n°9 vise à :

- supprimer les têtes de puits de biogaz en fin d'exploitation et de l'engazonnement des couvertures de casiers (travaux réalisés en régie),
- remplacer les digues périphériques de séparation des casiers en argile par une étanchéité par géo membrane PEHD (gain de vide de fouille de 10 000m³/an),
- poursuivre le terrassement des prochains casiers par anticipation (environ 70 000m³),
- préciser les conditions de révision des prix de ces travaux,
- ajuster le délai de réalisation en conséquence,
- définir la répartition entre membres du groupement.

Cet avenant vise à réajuster les travaux à réaliser sur le casier C, compte tenu des contraintes techniques rencontrées à l'avancement du chantier.

Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°9 pour un montant de 156 330.11 € HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°19-15 E: **Régularisation du montant des dotations aux amortissements constituées pour les armoires DMS
Régularisation des opérations de cessions des immobilisations corporelles – Vente des armoires
DMS aux adhérents du SMD3**

Autorisation donnée au Président pour régulariser le montant des dotations aux amortissements constituées pour les armoires DMS.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Information des élus sur les marchés attribués sans délibération (délégation du Président)

- Marché n°IS-15-06-PA de maîtrise d'œuvre pour la création de nouveaux casiers de stockage et équipements associés sur l'ISDND de Saint Laurent des Hommes : attribution à la Société SAFEGE pour un montant de 55600 € HT.
- Marché n°IS-15-09-PA d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de nouveaux casiers de stockage et équipements associés sur l'ISDND de Saint Laurent des Hommes : attribution à la Société EODD pour un montant de 80 000 € HT.
- Marché n°A-15-04-PA de nettoyage des locaux du siège du SMD3 et du centre de transfert de la Rampinsolle : attribution à la Société SMCLEAN pour un montant de 96 826,15 € HT/ 4 ans
- Marché n°T-15-01-PA de location de véhicules de tourisme : attribution
Lot n°1 : Direction: sans suite
Lot n°2 : Véhicule destiné à l'Agent volant. Attribution à la Société SOCOLOC pour un montant total de 4506 € TTC (27 mois)

Arrêtés règlementaires

N° arrêté	Date	Objet
2015-64	24/04/2015	Création de la régie de recettes dans le Bergeracois
2015-65	24/04/2015	Création de la sous-régie de recettes dans le Bergeracois
2015-66	24/04/2015	Nomination du régisseur titulaire et des mandataires suppléants
2015-67	24/04/2015	Nomination des mandataires de la sous-régie de recettes
2015-81	22/05/2015	Subdélégation de signature d'Isabelle MOREAU
2015-82	22/05/2015	Délégation de signature au directeur général
2015-83	22/05/2015	Subdélégation de signature d'Emilie PONARD
2015-84	22/05/2015	Subdélégation de signature de Julie BOUTAL
2015-85	22/05/2015	Subdélégation de signature de Xavier VANDERHAEGEN
2015-86	22/05/2015	Subdélégation de signature d'Emilie LABROT